



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/025

Fonction publique – Autres catégories de personnels

**Séance du 10 février 2025**  
**Date de convocation : 4 février 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Création d'emplois de vacataires pour satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

**Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE  
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ  
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Bruno PASCAL, adjoint au maire

EXPOSE : La commune organise des manifestations taurines traditionnelles tout au long de l'année. Afin de satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles, comme chaque année, il est nécessaire de créer des emplois de vacataires pour la saison taurine 2025 et de fixer leur rémunération comme suit :

- 1 poste de président de course du trophée des as et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 184.00 € brut par course
- 1 poste de président adjoint de course du trophée des as et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 99.00 € brut par course
- 2 postes de président de course camarguaise et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 123.00 € brut par course
- 1 poste de président adjoint de course camarguaise et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 74.00 € brut par course
- 3 postes de portiers et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 70.00 € brut par course
- 3 postes d'agent de maintenance de la piste et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 200.00 € brut par course

Les recrutements feront l'objet d'actes d'engagements individuels.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de vacataires dans le cadre de missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2025 tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire
  - o à recruter les personnels nécessaires
  - o à signer les contrats et toutes les pièces afférents à ces recrutements, en cas d'absence l'indemnité sera versée au prorata temporis des vacances effectuées et le vacataire absent pourra être remplacé par ses collègues,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget général de la commune au chapitre 012

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

